

Les subsides

Si nous examinons certains des rapports publiés, il en est un qui s'intitule *Time Lost, A Demand for Action on Acid Rain*. Il s'agit du rapport du sous-comité sur les pluies acides qui a été nommé sous l'ancien gouvernement. A la page 3 de ce rapport, il est fait allusion au rapport déposé en octobre 1981 par un autre comité de la Chambre et intitulé *Les eaux sournaises*, où l'on formulait 38 recommandations. Les a-t-on toutes mises en vigueur? Se sont-elles toutes appliquées? Ont-elles toutes transformé l'environnement?

Si le débat d'aujourd'hui a lieu, c'est notamment parce que le gouvernement de l'époque n'a pas tenu compte de ces 38 recommandations dans sa politique. Le comité de 1981 n'a donc pas eu la satisfaction de voir toutes ses recommandations mises en vigueur. Nous constatons que son successeur—il a fallu constituer un autre comité à peine quelques années plus tard—a décrit en ces termes la gravité de la situation:

... Pour les Canadiens, et notamment les membres de ce sous-comité, qui se sont rendus aux États-Unis pour demander des mesures de contrôle plus strictes à l'égard des pollueurs américains, l'inertie du gouvernement canadien ou son obstination à l'égard des mesures de contrôle internes ont été, à franchement parler, pour le moins embarrassantes.

Voilà comment un comité de la Chambre, comptant une majorité de députés du gouvernement de l'époque, a répondu au gouvernement dont le motionnaire et le député qui vient de se rasseoir faisaient partie. Selon le comité, l'inertie et l'obstination du gouvernement précédent étaient une cause d'embaras. Ces propos n'émanaient pas de critiques de l'extérieur de la Chambre ou de députés de l'opposition, mais bien de députés qui appuyaient le gouvernement de l'époque.

Je voudrais en arriver à la page 12 du même rapport, où se trouve le chapitre intitulé «Normes relatives au contrôle des émissions». Il y est question de deux recommandations qui ont été faites au gouvernement et au ministre. Voici ce qu'on dit dans le rapport:

Le gouvernement fédéral n'a adopté aucune de ces recommandations.

Puis, à la page 13, on peut lire:

Les mesures de réglementation actuelles que prend le Canada sont donc anormales, dangereuses pour l'environnement et extrêmement gênantes pour les Canadiens qui participent aux entretiens, avec des législateurs et des responsables américains, sur les mesures à prendre en vue de contrôler les pluies acides sur le continent.

Voilà où nous ont conduits le gouvernement précédent et tous ses ministres de l'Environnement. Voilà le résultat qu'il a obtenu: le malaise des Canadiens en général durant les négociations sur nos politiques écologiques avec notre voisin d'outre-frontière.

On trouve à la page 41 du rapport le passage suivant:

De toute évidence, pour réussir à régler la question des pluies acides, le Canada et les États-Unis doivent faire des efforts concertés. Malheureusement, les hommes politiques aux États-Unis semblent peu disposés à s'attaquer au problème.

Telle est la réalité que nous devons reconnaître. Nous ne pouvons pas régler le problème seuls, quels que soient le parti au pouvoir ou les députés qui sont ministres. Nous avons besoin de la collaboration d'un voisin avec lequel il nous faut

négoier. Nous n'avons aucunement le pouvoir de le forcer à agir. Nous devons poursuivre, comme l'ont fait nos prédécesseurs, un processus de négociation, prévoyant que durant ces négociations nous pourrions persuader, grâce à l'information, à l'accommodement et aux pourparlers, et enfin agir. Toutefois, n'oublions pas, si nous voulons que la Chambre des communes manifeste un certain réalisme, que nul gouvernement ne peut agir unilatéralement. Il n'y a pas de gouvernement qui puisse simplement prendre des mesures sans exiger l'accord des États-Unis, si nous voulons nous occuper convenablement du problème. Je demande donc au parti de l'opposition officielle pourquoi il fait affront à la Chambre des communes et au bon sens des Canadiens en reprochant au gouvernement de ne pas avoir rendu l'environnement parfait, comme si le gouvernement en avait les moyens à en croire la résolution, alors que ce parti qui a été 20 ans au pouvoir n'a pu atteindre lui-même cette sorte de perfection?

● (1700)

Ce serait frôler la folie pour un ministériel que de dire à l'opposition: «Eh bien, la perfection, vous auriez dû l'atteindre. Vous auriez dû nous léguer un environnement exempt de tout polluant.» Il faut quand même faire preuve de bon sens de temps à autre, en reconnaissant ce qui s'est fait au Canada ces 15 derniers mois. Tout comme il faut respecter ce qui s'est fait sous le gouvernement précédent, ce que je suis le premier à faire. Mais il faut reconnaître également qu'il y a des défis qu'il faut prendre au sérieux et auxquels il faut consacrer beaucoup de travail, si nous voulons réaliser ce que nous avons entrepris depuis septembre 1984.

Permettez-moi de signaler deux difficultés qu'il faut avoir présentes à l'esprit quand on traite d'environnement. Tout d'abord, il y a un défi sociologique, dont on tient trop peu de compte dans un débat comme celui d'aujourd'hui. A ce propos, je citerai l'ex-ambassadeur des États-Unis au Canada, l'honorable Adolph W. Schmidt. Adressant la parole à l'Empire Club of Canada, il signalait dès 1970 l'importance de deux phénomènes sociologiques. Tout d'abord, la croissance démographique sans frein—qui, ajouterai-je, s'est amplifiée à une cadence rapide—qui a sollicité les exutoires environnementaux nécessaires à l'existence humaine. En plus de ce problème, il y a la congestion des centres urbains. D'après les projections de M. Schmidt, d'ici peu de temps, 90 p. 100 de la population des États-Unis pourrait être rassemblée dans cinq régions urbaines. On peut s'imaginer, monsieur le Président, quelles pressions cela exercerait sur l'environnement de ces régions.

Le genre d'expansion démographique que nous connaissons des deux côtés de la frontière et la congestion des centres urbains pose, il faut le reconnaître, un défi de la plus grande importance. Ne soyons pas assez naïfs pour croire qu'un gouvernement quelconque peut mettre fin à la pollution par magie, par une mesure législative ou budgétaire.